

Conseil international du Café
138^e session
12 septembre 2024
Londres, Royaume-Uni

**Nomination des Sherpas du secteur
public du Groupe de travail public-
privé sur le café (GTPPC) 2024-26**

Contexte

1. Le document ICC-129-7, « Termes de référence - Établissement d'un groupe de travail public-privé et des axes de travail techniques connexes pour la mise en œuvre de la résolution 465 et de la Déclaration de Londres » stipule ce qui suit :
 - a. Le groupe de travail sera constitué de [32] membres (sherpas), dont 16 représentants venant des pays Membres de l'OIC et 16 représentants du secteur privé, observateurs, avec l'ajout de la Directrice exécutive de l'OIC en tant que secrétaire d'office du groupe de travail et du Chef des opérations de l'OIC en tant que suppléant.
 - b. Le nombre total de Membres de l'OIC (exportateurs et importateurs) dans le GTPPC doit correspondre au nombre de Membres du secteur privé.
 - c. Les Membres exportateurs et importateurs peuvent nommer/renommer des sherpas sur un cycle de 2 ans dans le cadre de leurs délibérations au Conseil international du Café (CIC).
 - d. Les Sherpas du secteur privé [16] sont :
 - i. [12] signataires de la Déclaration de Londres (entreprises)
 - ii. [2] le Président et le Vice-président du Conseil consultatif du secteur privé (CCSP) de l'OIC
 - iii. [2] initiatives provenant du secteur privé (GCP, CSC, mentionnées dans la Déclaration de Londres)
 - e. Au sein des Sherpas du secteur public [16] :
 - i. Les Membres exportateurs de l'OIC désignent leurs représentants (sherpas) au GTPPC par le biais d'une représentation sous-régionale : Afrique, Asie et Pacifique, Amérique centrale, Caraïbes et Mexique, Amérique du Sud avec 2/4 pays par sous-région.

- ii. Les Membres importateurs sont représentés par 3/4 pays. Les Membres importateurs de l'OIC désignent leurs représentants (sherpas) au GTPPC (3/4 Membres).

2. À l'heure actuelle, le secteur privé compte 17 Membres,¹ comme indiqué dans l'annexe. En conséquence, 17 Membres exportateurs et importateurs seront nommés/reconduits dans leurs fonctions de Sherpas du GTPPC pour le cycle de 2 ans 2024-26.

Action

Le Conseil est prié de nommer les Sherpas du secteur public pour le GTPPC pour 2024-26.

¹ ICC-129-7 permet l'ajout de Membres à l'original de 32. La société du secteur privé Sucden a adhéré au GTPPC sur la base des critères énoncés dans les TdR.

ANNEXE

Composition des sherpas du secteur privé et du secteur public participant au GTPPC au mois d'août 2024 :

Sherpas du secteur public

Membres exportateurs (2/4 par région)	Membres actuels	Total
Afrique	Côte d'Ivoire, Éthiopie, Togo, Kenya, Rwanda	5
Asie et Pacifique	Inde, Indonésie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Viet Nam	4
Amérique centrale et Mexique	Honduras, Mexique, Nicaragua	3
Amérique du Sud	Brésil, Colombie, Pérou	3
Membres importateurs (3/4)	Membres actuels	Total
	UE, Suisse	2
Total		17

Sherpas du secteur privé

	Membres actuels	Total
Torréfacteurs / Marques	Illy, JDE, Lavazza, Nestlé, Starbucks, Tchibo	6
Négociants	ECOM, LDC, NKG, Ofi, Sucafina, Sucden, Volcafe	7
Initiatives du secteur privé	GCP, CSC	2
PSCB	NCA USA, India Coffee Trust ²	2
Total		17

² Le Président et le Vice-président du CCSP ne sont pas à jour car le CCSP ne s'est pas réuni pour sélectionner le bureau pour 2024-26.